

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA VILLE DE CHAUMONT**

**Conseil Municipal du 19 décembre 2009**

**Objet : Aménagement du secteur de la Gare : bilan de la concertation**

Le dix neuf décembre deux mille neuf, à 09h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le onze décembre deux mille neuf, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Madame Sophie NOEL, Conseillère Municipale, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

**PRESENTS : 31**

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Frédéric PERRIN, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER, Patrick VIARD

**EXCUSES : 3**

Christian BURTE, Valérie NEDELEC, Jean-Charles BERTHIER

**ABSENT : 1**

Samira CHALOÛANE

**PROCURATIONS : 3**

Christian BURTE à Frédéric PERRIN, Valérie NEDELEC à Didier COGNON, Jean-Charles BERTHIER à Céline CUCCURU

**Rapporteur : Monsieur Luc CHATEL**

La Ville de CHAUMONT a décidé, par délibération en date du 26 juin 2008, de s'associer à différents co-financeurs pour engager une étude de faisabilité de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur le secteur gare, en cohérence avec son projet urbain d'ensemble.

Par délibération en date du 27 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé le contenu de cette étude de faisabilité.

Enfin lors de sa séance du 21 septembre 2009, le Conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée du 15 octobre au 30 novembre 2009, s'appuyant sur l'étude de faisabilité de l'AREP, selon les modalités suivantes :

Un fascicule a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Chaumont, les invitant, après avoir rappelé les objectifs du projet, à réagir,

Un site Internet a été ouvert pour informer et recueillir les réactions, avis, commentaires et questions des habitants,

Une exposition au rez-de-chaussée des Silos, a permis aux habitants de s'informer et de s'exprimer en glissant dans une urne des formulaires mis à disposition,

Trois réunions publiques ont été organisées, représentant l'élément fort de ce processus de concertation.

Des formulaires vierges dits « petits papiers » ont été distribués à la fin de la première réunion afin que les participants à la concertation puissent s'exprimer par écrit.

Le bilan de cette concertation vous est communiqué dans un rapport annexé à la présente délibération, synthétisant les remarques formulées au travers des différents supports mis à disposition.

Il ressort de ce bilan :

- une participation active des habitants présents lors des 3 réunions publiques (350 personnes au total),
- une mobilisation des citoyens globalement faible pour un projet aussi structurant pour notre territoire, pourtant largement relayé dans les médias locaux. Les supports d'expression écrite ont notamment été peu utilisés (11 courriers électroniques, 2 courriers et 64 formulaires déposés dans l'urne),
- des observations sur l'opportunité du projet peu nombreuses par rapport aux avis exprimés quant aux modalités de localisation des éléments du programme urbain.

Une information du public pourra être poursuivie au fur et à mesure de l'avancement de la définition du projet, notamment lors de l'élaboration du projet définitif.

Le projet d'aménagement soumis à concertation et approuvé ce jour sera tenu à la disposition du public à la Mairie : direction de l'urbanisme.

Vu la délibération du 21 septembre 2009 ouvrant la concertation sur la requalification du quartier de la gare,

Vu les articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme relatifs aux modalités de la concertation,

Vu le rapport annexé à la présente et dressant le bilan de la concertation,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du bilan de la concertation publique tel que présenté dans le rapport annexé à la présente,
- d'approuver le projet d'aménagement du quartier de la gare soumis à la concertation,
- de mandater le maire pour engager la poursuite des études complémentaires de finalisation du projet en veillant tout particulièrement à la sécurité routière, l'accessibilité et la valorisation du patrimoine.

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 27 votes POUR , 7 votes CONTRE (Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Transmission Préfecture : 22 DEC. 2009

Réception Préfecture : 22 DEC. 2009

Affichage Mairie : 22 DEC. 2009

Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne  
Le 22 DEC. 2009

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Jean-Michel ZUPAN

Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération